

---

ICANN71 | Forum de politiques virtuel – Discussions du GAC : Questions relatives à la protection des OIG  
Mercredi 16 juin 2021 – 10h30 à 11h15 CEST

GULTEN TEPE :

La séance va commencer. S'il vous plaît, lancez les enregistrements.

Bienvenue à la séance de l'ICANN71 sur les discussions du GAC sur la protection des OIG le 16 juin à 10 h 30 heure d'Amsterdam ou 8 h 30 UTC.

Pour des contraintes de temps, nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui, mais la feuille de présence des membres du GAC sera disponible en annexe du communiqué. Je souhaite rappeler aux membres du GAC de bien vouloir indiquer leur présence en mettant à jour leur nom complet et l'organisation qu'ils représentent.

Si vous souhaitez poser une question ou faire un commentaire, veuillez le taper dans le chat en ajoutant au début et à la fin de votre phrase le mot « Question » ou « Commentaire » pour que tous les participants puissent le voir. Votre micro sera désactivé pendant toute la durée de la séance à moins que vous soyez dans la file d'attente pour intervenir.

Si vous souhaitez parler, levez la main dans la salle Zoom. Quand vous prendrez la parole, dites votre nom pour les enregistrements et la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Veuillez parler clairement et lentement pour permettre une interprétation

---

***Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.***

---

exacte de vos propos. Assurez-vous de mettre en muet tous vos autres dispositifs.

Finalement, cette séance comme toutes les autres activités de l'ICANN est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN. Pour référence, vous trouverez le lien vers cette politique sur le chat.

Maintenant, je vais donner la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail. Manal, vous avez la parole.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Gulden.

Bienvenue tout le monde. C'est une séance de 90 minutes qui sera consacrée à deux thématiques de 45 minutes chacune, protection des OIG et ensuite procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Nous allons commencer avec la protection des OIG pour voir quel est l'état de situation par rapport à la piste de travail sur les OIG de la GNSO, ensuite voir ce qui se passe avec les discussions avec le Conseil d'Administration et ce qui se passera avec la liste des OIG du GAC.

J'aimerais également noter la présence de Chris Disspain, ancien membre du Conseil d'Administration qui rejoint notre réunion en tant que président de la piste de travail de la GNSO sur les OIG. Donc merci et bienvenue Chris. Si vous voulez intervenir, n'hésitez pas à le faire.

Ceci dit, je vais tout de suite donner la parole à notre responsable thématique Brian Beckham de l'OMPI, qui va faire une présentation

---

afin tout le monde puisse comprendre le contexte des informations historiques et ce qui se passe actuellement par rapport à ce dossier. Brian, est-ce que je peux vous donner la parole ?

BRIAN BECKHAM : Merci beaucoup. Est-ce que je pourrais tester mon audio s'il vous plaît ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je peux vous entendre très bien.

BRIAN BECKHAM : Merci beaucoup Manal.

Bonjour à tous, bonne soirée où que vous soyez. Je vais vous donner un bref aperçu d'une question de longue date concernant la protection des OIG dans le DNS. Je ne vais pas suivre tout à fait le même ordre des points qui sont sur l'écran. Au lieu de rentrer dans le détail qui figure sur les diapositives et qui nous parlent un petit peu de l'histoire sachant que ces diapositives seront disponibles pour que les collègues puissent comprendre l'historique de ce dossier – je pense que ce n'est pas nécessaire de rentrer dans le détail dans cette présentation. Je vais donc vous demander de passer à la diapositive suivante pour vous situer un petit peu dans le contexte.

Je devrais dire bien entendu, Manal l'a déjà dit, que j'appartiens à l'OMPI, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle qui fait partie des Nations Unies. Les OIG sont des entités qui travaillent

---

notamment dans le domaine humanitaire. Ce sont des organisations qui travaillent également avec des organisations comme l'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF et autres. Elles sont au nombre de 200 à peu près et il s'agit d'organisations qui s'occupent pour la plupart d'activités humanitaires partout dans le monde.

La question de la protection des OIG est apparue au début des années 2000. À l'époque, l'OMPI avait demandé à créer un processus pour pouvoir gérer les conflits dans ce domaine. Ce processus est devenu ce que l'on connaît aujourd'hui comme l'UDRP, la procédure uniforme de règlement de litiges relatifs aux noms de domaine.

Il y a eu également d'autres questions liées à la protection des identifiants, à la protection des acronymes, des noms complets, des nom abrégés. Et depuis, il y a eu des efforts pour essayer de refléter la protection des identificateurs des OIG dans le DNS, en premier lieu avec des mécanismes comme l'UDRP, et on parlera après de pourquoi ces mécanismes n'ont pas été utilisés historiquement pour traiter la question des OIG et des identifiants des OIG.

Dans les principes du GAC de 2007, le GAC reconnaissait la nécessité de tenir compte des identificateurs des OIG dans le contexte des candidatures aux nouveaux gTLD. Cela a été capturé également dans une lettre qui a été envoyée qui disait que face à tout risque de confusion avec l'identifiant d'une OIG, un nom de domaine ne devait pas être délégué. Voilà un petit peu le contexte.

Si on passe à la dernière diapositive, je pense que c'est cette diapositive qui est la plus importante. Ce que je voulais vous dire, si on

---

va du bas vers le haut, il y a eu un processus d'établissement d'une liste des OIG qui a été faite par l'organisation ICANN et certains groupes d'OIG. Nous n'avons pas pu inclure toutes les OIG parce qu'il est parfois difficile de pouvoir trouver le point de contact exact pour être en contact avec certaines OIG. Donc malgré le fait que la liste n'est pas tout à fait complète, elle existe et il y a la possibilité théorique certes que les états se réunissent aujourd'hui ou dans l'avenir pour créer une nouvelle liste d'OIG qui font des services publics en leur nom. Dans cette liste, il y a des OIG qui peuvent demander à être incluses. Elle inclut le nom complet des OIG. Et il y a eu également des discussions sur la possibilité qu'il y ait une notification lorsqu'un nom de domaine serait enregistré dont le nom serait en conflit ou ressemblerait au nom d'une OIG. Par exemple, l'UNICEF a pu recevoir des notifications par rapport à des noms de domaine qui seraient enregistrés. Donc ce n'est pas une notification obligatoire, c'est une notification qui tient au courant l'OIG par rapport à un nom qui a été enregistré.

Il y a eu également des questions par rapport au fait de savoir qui serait responsable de ces questions. Et il paraît que de manière générale, le GAC s'est mis d'accord sur le fait que la personne responsable ou l'entité responsable de maintenir cette liste allait créer une liste de points de contact courriels afin de se tenir au courant et de pouvoir contacter les différentes OIG à tout moment.

Pour ce qui est de la gestion et des ressources disponibles, il semblerait qu'il y ait un effort minime par rapport à cette liste. Il faudrait se mettre d'accord à un niveau formel pour savoir si le GAC va

---

gérer cette liste et serait responsable de la tenir à jour et de la maintenir sur la base des critères convenus. Donc je pense que c'est un élément qui était utile à expliquer parce qu'il fera l'objet de discussions à court terme.

Et cela m'amène à mon point suivant. J'ai parlé de la possibilité qu'il y ait des enregistrements qui correspondent aux noms des acronymes d'une OIG. Par exemple à l'OMS, c'est l'exemple d'un rock band et en raison de la nature du droit des marques, il y a ce que l'on appelle des coexistences et tant qu'il n'y a pas de confusion pour le consommateur, le nouveau gTLD peut exister.

Sous la Convention de Paris qu'ont signée un grand nombre de nations, toute confusion dans le nom de marque au niveau de l'enregistrement doit être interdite et cela peut s'appliquer également aux identificateurs des OIG. Il y a donc des pays qui mettent en œuvre cette Convention de Paris de manière différente et c'est pour cela qu'on a considéré qu'il n'était pas approprié de bloquer l'enregistrement d'un nom de domaine qui pourrait être en lien avec une OIG et ses acronymes. Mais on s'est mis d'accord sur le fait qu'il y aurait une notification.

Actuellement, il y a un moratoire par rapport à cet enregistrement. Ce moratoire est en place et en lien avec les mécanismes de protection des droits dont je vais parler dans un instant. Il y a eu des discussions entre le GAC et le Conseil d'Administration par rapport à cette question. Il y a eu une certaine confusion par rapport au fait de savoir si ce moratoire devrait rester en place jusqu'à ce qu'à la finalisation du

---

PDP sur l'accès à des mécanismes de protection de droits. Et nous anticipons qu'il y aura un texte dans l'avis du GAC pour demander des précisions par rapport à cette question au Conseil d'Administration.

Le travail vise à avancer au cours de cette année parce que quand nous regardons tout cela, nous ne pouvons pas bloquer l'enregistrement de ces noms de domaine et cela est en lien avec le principe de la coexistence dont j'ai parlé tout à l'heure, et la question de savoir ce qui se passe si quelqu'un enregistre unicef.web et commence à tirer profit de cette présence en ligne pour frauder le public. Actuellement, sous l'UDPR, tout d'abord, cela est applicable aux titulaires de marque commerciale et il y a le point 3 selon lequel il y a des obligations de la part des états de prévenir tout enregistrement de marque commerciale qui pourrait porter préjudice à des marques déjà installées. Donc si les OIG n'ont pas d'enregistrement de marque commerciale comme cela est le cas dans plusieurs endroits du monde, on doit penser à ce que l'on pourrait faire en termes de l'UDRP et il faudrait trouver des moyens d'arriver à une solution.

La question est très compliquée parce qu'il faut parler de privilèges et des immunités qui sont accordés aux OIG par les traités. La raison pour laquelle cela est en lien avec le contexte de l'UDRP, c'est parce que le processus UDRP est un processus administratif, donc le titulaire d'une marque commerciale se met d'accord pour dire que s'il participe à un UDRP et que le résultat n'est pas celui attendu, il peut faire appel à un tribunal pour qu'il se penche sur cette question.

---

Étant donné la reconnaissance des privilèges et des immunités dans la législation internationale pour les OIG, cela est en conflit direct avec l'accord de se soumettre à une juridiction d'un tribunal que les parties accordent lors d'une procédure UDRP. Donc c'est une question qu'on essaie de trancher.

Et je dis cela dans le contexte de la suppression potentielle de ce moratoire qui pourrait apparaître à partir de cette réunion. Je le dis parce que si cela était fait, on pourrait frauder le public et l'OIG serait dans la situation de devoir risquer d'abandonner ces immunités et ces privilèges et cela a des implications compliquées dans le droit international si quelqu'un enregistrerait le nom de l'OIG à des fins frauduleuses.

Donc les organisations ont le choix entre s'exempter de leurs obligations et de leurs immunités ou de ne pas suivre le processus qu'ont à disposition les titulaires de marque. Étant donné que lorsqu'il y a une marque déposée qui souhaite faire quoi que ce soit mais que cela leur est interdit, du côté curatif, l'accès à un système similaire à l'UDRP est déjà prévu et cela devrait être complété au cours de la prochaine année.

Je sais que Chris Disspain dont parlait Manal est une partie formelle du Conseil d'Administration et il nous aide à travailler à ce mécanisme de droit de protection des marques curatif pour les OIG. Si cela pourrait aider à apporter davantage de détails, je serais très content d'inviter Chris à venir nous parler. Mais en somme, je pense que nous avons devant nous la tâche d'approuver un processus pour les



---

additions ou les suppressions potentielles d'une liste qui est surtout administrative et qui constitue une procédure simple au niveau du GAC.

Nous avons la question de l'abandon potentiel du moratoire qui pourrait faire partie de notre avis à partir de cette réunion de l'ICANN et cela soulève une troisième question qui est le potentiel pour que les OIG puissent accéder à un mécanisme similaire à l'UDRP.

Le groupe de travail s'est surtout concentré sur l'accès au processus à un niveau permanent et sur les privilèges et les immunités versus la juridiction des tribunaux. Le groupe de travail se penche surtout la manière de permettre aux OIG d'accéder au système tout en conservant les droits des titulaires d'exiger une résolution lorsqu'ils sentent que leur gTLD prend une direction qui n'était pas celle qu'ils souhaitaient. Donc on essaie de voir s'il pourrait y avoir un mécanisme qui permette d'utiliser le modèle d'arbitrage connu qui est utilisé pour beaucoup de contrats commerciaux qui impliquent non seulement des OIG mais beaucoup de parties prenantes autour du monde.

Nous espérons véritablement que le groupe de travail puisse parvenir à envoyer une publication qui soit satisfaisante pour tous. Pour l'instant, il y a eu de très bonnes volontés. Cela n'a pas toujours été facile. Vous savez que les questions de la juridiction internationale, des privilèges et des immunités sont des sujets compliqués et qui méritent notre attention. Mais cette piste de travail a bénéficié d'énormément de bonne foi sous la direction de Chris et nous

---

espérons que nous pourrions parvenir à une solution potentielle d'ici la fin de l'année.

Voilà tout de ma part. Je pourrai répondre aux questions si vous voulez. Je vois sur le chat que Chris dit qu'il serait content de nous présenter une mise à jour, mais que ces explications le satisfont. Je vais m'arrêter là. Je suis disponible pour répondre à vos questions maintenant ou après. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Brian pour cette présentation informative.

Permettez-moi de voir s'il y a des demandes d'intervention. Je n'en vois pas. Pour rappel, et je vous remercie de nous avoir présenté tout ce contexte historique qui permet à tout le monde de comprendre de quoi il s'agit, je vois qu'il y a deux points qui sont en rouge sur cette dernière diapositive : une nouvelle piste de travail pour répondre à la recommandation 5 concernant les mécanismes de protection des droits curatifs qui est en cours, puis la consultation et la notification après enregistrement qui devrait d'après le GAC être maintenue jusqu'à ce que le GAC finisse ses travaux. Voilà en synthèse ce qui apparaît dans le communiqué à présent. Voilà pourquoi vos explications tombent très bien, pour que tout le monde comprenne d'où vient cette formulation et à quoi correspond cet avis.

Par rapport à la deuxième question qui est d'établir un processus pour la considération des mises à jour à la liste des OIG en fonction des besoins, le GAC a déjà travaillé sur cette liste une fois. Elle est

---

disponible mais nous avons reçu différentes demandes qui ont suscité cette discussion. Et lorsque je parle de demandes, j'entends des demandes qui pourraient être ajoutées à la liste. Il y en a qui ont également envoyé des demandes pour que leur nom soit supprimé de la liste, alors il faut qu'il y ait un processus qui nous permette de déterminer s'il s'agit d'une OIG qui devrait être sur la liste ou pas et comment faire en sorte qu'elle soit ajoutée, comment modifier la liste. Alors s'il y a des suggestions ou des commentaires tout de suite, veuillez lever la main.

Autrement, les dirigeants du GAC et les responsables de ce sujet se mettront au travail pour vous présenter une proposition et la soumettre à l'adoption du GAC. Et bien sûr, si vous avez des commentaires tout de suite, comme je l'ai dit, cela serait utile pour nous permettre d'avancer avec notre travail. Faites-le-nous savoir.

Je ne vois pas de demande de prise de parole. Est-ce qu'il y a autre chose, Brian ? À moins que ce soit le cas, nous allons conclure.

BRIAN BECKHAM :

Non, merci Manal. Je voulais juste dire que bien sûr, je suis disponible et je suis là au nom de beaucoup d'OIG qui n'ont pas pu être ici en raison de contraintes de ressources et autres. Mais je suis venu présenter au nom de beaucoup d'OIG qui soutiennent votre excellent travail.

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Brian d’avoir signalé cela et merci d’avoir été notre point de contact avec les OIG surtout parce que vous avez toujours été celui qui coordonne et qui maintient l’interface entre les OIG et le GAC. Merci.

Je vois que Jorge lève la main. Jorge, allez-y.

SUISSE : Merci beaucoup Manal. Je suis Jorge Cancio en représentation de la Suisse.

Je tiens à remercier Brian ainsi que les collègues du GAC, des OIG et d’autres secteurs de la communauté qui font un excellent travail par rapport à la piste de travail des OIG. J’entendais toujours les enregistrements de la réunion et cela fait du bien de voir la qualité de l’atmosphère, les liens de travail qu’ils ont établis. Alors merci également à Chris Disspain qui a rendu cela possible et au personnel de soutien, bien évidemment, qui prépare les réunions, qui envoie les récapitulatifs pour que tout le monde soit informé.

Je voulais le dire officiellement et manifester officiellement mon soutien de ce que proposait Brian, à savoir que l’on rédige un avis du GAC par rapport à cette piste de travail consacrée aux OIG et aux consultations GAC-Conseil d’Administration par rapport à un changement à une procédure de notification après enregistrement. Je pense que cette proposition arrive au bon moment puisque nous avons déjà quelque peu discuté de cela pour le communiqué. Donc c’est ce que je voulais dire.

---

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Jorge. Je vois déjà que Chris et Yrjö vous remercient également sur le chat pour ce que vous avez dit par rapport à l'environnement de travail.

Nigel, je vois que vous levez la main. Allez-y.

ROYAUME-UNI :

Merci.

Bonjour, bon après-midi. Nigel Hickson, représentant du Royaume-Uni auprès du GAC. Je voulais vous remercier de l'excellent travail qui a été accompli. Cela a bien évidemment pris énormément de travail. Entre le GAC et les autres membres de la communauté, il y a eu énormément d'échanges et je considère cela tout à fait positif que de voir que l'on approche de la résolution de certains de ces sujets.

Par rapport à la mise à jour de la liste des noms des OIG, j'ai participé à cet exercice au cours des dernières années à l'exercice de mise à jour de la liste, exercice important mais qui dure bien sûr. Il s'agit d'un processus compliqué qui devrait changer. Et pour ce qui est de la liste actuelle, presque toutes les OIG ont été contactées mais elles n'ont pas toutes identifié les noms avec lesquels elles voulaient être reconnues et quel était le nom qu'elles voulaient que l'on protège. Alors je sens que ce travail que nous faisons au sein du GAC avec

---

l'organisation ICANN et avec les autres nous permet de vérifier qu'on ait un processus et que l'on puisse continuer à aller de l'avant.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Nigel. Effectivement, nous avons fait cet exercice ensemble avec vous en d'autres fonctions, mais merci pour ce rappel.

Kavouss.

IRAN : Merci. Je ne voudrai pas prendre trop de temps dans la réunion. Je me fais l'écho de ce qu'ont dit les collègues.

Au tout début de ce travail, j'ai envoyé un message à Chris Disspain lui disant que nous espérons qu'aucun effort ne serait ménagé pour pouvoir parvenir à un résultat. Et ce que je vois est tout à fait positif et rassurant. Je sais qu'ils ont fait de tout leur possible pour essayer de parvenir à une solution, bien qu'il y ait eu des résistances d'autres collègues au sein du groupe. Mais je reste optimiste du fait que nous allons pouvoir parvenir à des résultats. Je sais qu'il y a des obstacles, mais j'espère que nous allons pouvoir trouver une solution.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Et effectivement, nous sommes tous satisfaits du travail accompli par les parties impliquées, du processus et de l'esprit de ce groupe également.

---

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, je vous remercie Brian de nous avoir guidés à travers cette discussion. Et j'espère avoir de vos nouvelles par rapport à la finalisation des travaux de ce groupe qui durent depuis longtemps.

Alors je voudrais savoir si nous sommes prêts à commencer avec la partie concernant les procédures sur des séries ultérieures de nouveaux gTLD 15 minutes avant l'heure ou s'il faut que l'on attende. Merci beaucoup Gulden de me dire que nous devons attendre et commencer à l'heure prévue – c'est pour cela que je vous ai posé la question. Alors on va attendre 15 minutes. S'il vous plaît, revenez dans la salle dans 15 minutes et profitez de la petite pause. Merci beaucoup.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**